

Martin BREAUGH et Francis DUPUIS-DÉRI (dir.), 2009, *La démocratie au-delà du libéralisme. Perspectives critiques*, Outremont, Athéna, 198 p.

Sylvie Ramel

Volume 41, Number 2, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/044621ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/044621ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Ramel, S. (2010). Review of [Martin BREAUGH et Francis DUPUIS-DÉRI (dir.), 2009, *La démocratie au-delà du libéralisme. Perspectives critiques*, Outremont, Athéna, 198 p.] *Études internationales*, 41(2), 272–274.
<https://doi.org/10.7202/044621ar>

démocratique-interventionniste, pseudo-keynésienne, tandis qu'elle prépare les esprits à l'économie sociale de marché. La liberté d'action quasi totale concédée au capitalisme financiarisé a conduit à développer des activités à la fois très risquées et très profitables, engendrant progressivement ce que l'auteur appelle « l'effet de cavalerie », qui débouche sur la crise des « *subprimes* » qui, à son tour, se propage rapidement à l'ensemble de la planète sous la forme de crise économique et financière. Cette crise qui, au départ, s'est présentée comme le résultat de « dérapages » isolés s'est généralisée, n'épargnant aucun secteur. Ce nouveau contexte, selon Conte, semble baliser la voie à une maximalisation des profits et à un accroissement de la paupérisation avec pour conséquence, à terme, la tiers-mondisation de toute la planète. Ainsi, l'auteur se pose un certain nombre de questions, se demandant par exemple si dans ces conditions on peut éviter les troubles sociaux ou même des conflits armés et si la crise actuelle n'est pas le signe d'une faillite globale des politiques néolibérales dont les vertus ont été tant chantées comme seules solutions aux différentes crises qui ont secoué la planète à la fin des années 1970.

Djibril DIOP

PRD-CERIUM
Université de Montréal

**La démocratie au-delà
du libéralisme.
Perspectives critiques**

Martin BREAGH et Francis DUPUIS-
DÉRI (dir.), 2009, Outremont, Athéna,
198 p.

En introduction à cet ouvrage collectif est posée la question clé qui parcourt l'ensemble des contributions : la

pensée libérale est-elle consensuelle ou hégémonique ? Le point de départ d'un tel questionnement est un double constat posé par Breagh et Dupuis-Déri : le libéralisme serait un « *a priori* théorique et normatif » pour la plupart des philosophes et théoriciens politiques contemporains, d'où un manque de pluralisme des perspectives. Les deux auteurs soulignent ainsi comment des « communitariens » comme Michael Walzer ou Charles Taylor ont avant tout visé à « réformer le régime libéral », alors que d'autres ont eu tendance à « parfaire le modèle libéral », comme les deux penseurs « libéraux », figures de proue de la « démocratie délibérative », Joshua Cohen et Jürgen Habermas.

Au fil de huit chapitres denses et fouillés, cet ouvrage propose de « penser la démocratie au-delà du libéralisme », en explorant les principes de base de la démocratie libérale que sont la liberté, l'égalité, le pouvoir, le contrat social, la nation, la souveraineté et l'éthique délibérative. Le propos se veut pluridisciplinaire, touchant à la fois le politique, la philosophie, l'anthropologie, l'économie et l'histoire. Ainsi, l'ouvrage rend compte d'un large éventail de débats interrogeant la notion même de démocratie libérale.

Adoptant une perspective historique, André Vachet évoque par exemple l'évolution du lien dialectique entre individu et société. Il souligne l'apparent paradoxe entre l'affirmation universelle de la démocratie et le formalisme de sa pratique institutionnelle. Ce faisant, l'auteur pointe une tendance du pouvoir étatique à devenir autonome de ses bases sociales. Dans le même temps, il relève une réduction, dans le sens commun, du politique à l'État et de l'État au gouvernement. L'État serait ainsi marginalisé

comme instance positive ou créative, réduit à une fonction minimale de garantie et de gestion de l'ordre général contre les débordements et le désordre. Vachet tente également de démontrer que l'État-providence n'est au final qu'un instrument de l'essor du capitalisme, la garantie de moyens suffisants devant permettre l'accès aux biens de consommation. Enfin, il souligne comment, avec le pluralisme politique et le développement de l'administration publique, se forme un corps de « personnel politique » dont la subsistance même dépend de l'autonomie et de la puissance de l'État, ajoutant ainsi à une déconnexion croissante entre État, démocratie et politique.

À relever également, la contribution de Jules Townshend, qui tente de mettre en lumière les conséquences limitatives du capitalisme sur le potentiel démocratique du cadre libéral, sur la base des thèses marxistes de C.B. Macpherson. L'auteur note comment les théories de la démocratie tant « radicale » que « délibérative » font abstraction du capitalisme dans leurs modèles d'analyse : les « délibératifs » en appelant à l'inévitable triomphe, *in fine*, de la raison, les « radicaux » faisant abstraction du fait que l'épanouissement individuel et collectif peut être directement lié à l'accès aux ressources capitalistes. À travers la pensée de Macpherson, il propose une voie qui considérerait que toute théorie de la démocratie comporte des limites intrinsèques face auxquelles le « droit à l'autonomie et à l'épanouissement individuel » devrait être une visée démocratique. Un argument que l'on retrouve dans la discussion de Dupuis-Déri sur les limites de la démocratie délibérative face à la théorie anarchiste, ainsi que dans une traduction inédite d'un texte de Carole Pateman,

initialement paru en 1989. Celle-ci retrace la généalogie d'une conception de la démocratie libérale comme seul véritable modèle politique de démocratie jusqu'à la théorie « modérée et sensée » de John Locke, examinant comment ce genre de théories s'appuie sur le politique comme catégorie réifiée, ainsi que sur « la fiction de la citoyenneté ». Par contraste, l'auteur propose de considérer les différentes sphères d'activité comme « dialectiquement interreliées », ce qui permettrait de rendre compte de la complexité des interactions individus-sociétés entre différents rôles, fonctions et sphères sociales.

Enfin, Martin Breugh, en recourant à l'exemple spécifique de la Commune de Paris de 1871, tente d'explorer comment le renvoi libéral à la complexité ou à la pluralité a pour effet d'occulter les différents rapports de force. Il étaye sa réflexion par les développements de Claude Lefort, en particulier sa triple « division du social », l'objectif étant de voir s'il est possible de « penser autrement » le politique contemporain. Dans sa conclusion, l'auteur montre qu'il s'agit en fait de reconnaître le conflit en tant que « moteur de la liberté ». Mais un conflit qu'il conviendrait de gérer, à l'image de la Commune, au-delà des procédures et des institutions de la démocratie libérale, à travers « un être-ensemble démocratique fondé sur l'action concertée des citoyens ». Une ligne argumentative que l'on retrouve par ailleurs, quoique de manière plus radicale, dans le texte de Miguel Abensour sur la « démocratie insurgeante ».

En conclusion, cet ouvrage stimulant s'adresse clairement à un public d'initiés, familier des principaux débats de philosophie politique. C'est bien sûr ce qui fait aussi tout son intérêt, puisque

les différentes contributions permettent une réflexion approfondie des différents questionnements soulevés par la notion de « démocratie libérale ». Néanmoins, il aurait certainement été fort utile et appréciable que l'ouvrage contienne aussi une introduction ou une conclusion dont le but aurait été de mettre clairement en évidence des liens et des axes de réflexion communs. Cela aurait en effet sûrement facilité l'élaboration d'une réflexion d'ensemble. À défaut, l'ouvrage prend parfois des allures de manifeste, par moments provocateur. Un manifeste néanmoins fort bien éclairé, et richement pourvu.

Sylvie RAMEL

*Département de science politique
et Institut européen, Université de Genève*

DROIT INTERNATIONAL

La France et la Cour européenne des droits de l'homme 1998-2008.

Une décennie d'application du Protocole XI.

La jurisprudence en 2007

*Paul TAVERNIER (dir.), 2009,
coll. du CREDHO, Bruxelles, Bruylant,
409 p.*

Chaque année, le Centre de recherches et d'études sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CREDHO), basé à Paris, organise une journée d'information ayant pour dessein de mettre en lumière la jurisprudence concernant la France, rendue l'année précédente par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). L'édition de 2008 revêt un caractère particulier, dans la mesure où les organisateurs ont voulu souligner le 10^e anniversaire de la mise en place du Protocole XI, qui, en supprimant le filtre politique de la Commission, a

totalelement judiciarisé les procédures devant la CEDH, faisant de la Cour la seule habilitée à entendre des affaires portées devant elle. Les actes de colloque, que constitue ce livre, se divisent donc en deux parties distinctes, la première sur les rapports de la France et de la CEDH depuis l'entrée en vigueur du Protocole et la seconde sur la jurisprudence concernant la France en 2007.

D'entrée de jeu, il faut souligner qu'en aucun cas cet ouvrage ne s'adresse à des novices qui chercheraient là un moyen de se familiariser avec la CEDH ou avec le Protocole XI. Que ce soit pour son aspect rétrospectif ou pour sa revue de jurisprudence, ce livre s'adresse à un public possédant déjà une bonne connaissance du fonctionnement de l'organe judiciaire du Conseil de l'Europe.

Dans sa première partie, l'ouvrage rassemble une petite dizaine de contributions ayant pour fil d'Ariane (parfois distendu cependant) la France et l'application du Protocole XI. La matière étant éminemment vaste, les analyses des conférenciers portent sur des sujets variés. À côté des thèmes attendus, telles la réflexion sur l'exécution des arrêts de la CEDH par le gouvernement français (Élisabeth Lambert Abdelgawad) ou la contribution de la France à la jurisprudence de la Cour depuis 1998 par Paul Tavernier, l'ouvrage brille surtout par l'originalité des idées évoquées. On peut citer comme exemple la recherche surprenante de Dourneau-Josette sur la place du français dans les activités de la Cour. Celui-ci s'est ainsi livré à une intéressante analyse des avantages et des inconvénients que cette langue présente, pour les juristes, par rapport à la seconde langue officielle qu'est l'anglais. Tout aussi surprenante est l'analyse que fait Bruno Genevois des relations entre